

MAIRIE D'ALEX

Place de l'Église 74290 ALEX

Tél. 04 50 02 87 05

mairie74@alex-village.com

www.alex-village.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2023/051 portant fermeture à titre temporaire de la circulation sur le chemin de randonnée menant au Chalet de la Rochette - Prolongation -

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la demande de M. Freddy CONTAT, technicien forestier pour l'Office National des Forêts, domicilié 10 rue Jean-Jacques ROUSSEAU à Thônes (74230), en date du 30/03/2023 pour interdire l'accès au sentier menant au Chalet de la Rochette lors des travaux forestiers pour le prolongement de la piste forestière jusqu'à la parcelle communale F,
- Considérant que pour exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité pour les intervenants et les différents usagers du chemin, il y a lieu de fermer temporairement le sentier,
- Considérant que les travaux ne sont pas terminés,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté N°2023/042 est prolongé jusqu'à la fin des travaux aux environs de fin juin/début juillet. Durant toute la durée des travaux, le chemin menant au Chalet de la Rochette est fermé dans les deux sens.



ARTICLE 2 :

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par l'ONF et les Services techniques municipaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 :

Ampliements du présent arrêté transmises à/au :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes
- M. Freddy CONTAT pour l'ONF

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des collectivités Locales.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent arrêté est susceptible de recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois de sa publication.

Fait à ALEX, le 31 mai 2023

Le Maire
Catherine HAUETER

